



Depot de plainte contre un huissier

Par **tonibuono**, le **07/11/2008 à 19:05**

je suis actuellement en surendettement une ordonnance de jugement a été rendu le 28/10/08 par le tribunal un des huissier des créancier a tout de même bloqué mon compte bancaire a-t-il le droit ? je compte déposé une plainte contre celui-ci...

Par **superve**, le **11/11/2008 à 21:30**

BonjourrrrrLa créance pour laquelle la saisie a été pratiquée figure-t-elle dans votre plan de surendettement ?
Avez vous pris contact avec cet huissier afin d'en savoir plus ?
Dans l'attente de vous lire
Bien cordialement

Par **tonibuono**, le **12/11/2008 à 11:15**

bonjour,rrrroui la céance est bien dans mon plan de surrendettement.....puis-je me plaindre a la chambre des huissier??
ncar aucun contact n'ai possible avec cet huissier.....depuis 2006 il me harcèle...rnj'ai tout de même RDV avec un avocat.....

Par **superve**, le **12/11/2008 à 12:14**

une dernière question...rrrrA quelle date la saisie attribution a-t-elle été pratiquée sur votre compte bancaire ?
Bien cordialement.

Par **tonibuono**, le **12/11/2008** à **17:54**

bonjournrnsaisie attribution le 05/11/08